

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation,

donne délégation de signature à Madame Virginie CELLIER, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, Directrice de la Direction du Patrimoine (DDP)

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse Capitole,

- Les permis de feu,
- Les plans de prévention sur les chantiers

En cas d'absence de Madame Virginie CELLIER, Madame Muriel MARCHANT-CATELIN, Ingénieur de recherche, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

Et,

en cas d'absence de Madame Muriel MARCHANT-CATELIN, Monsieur Dominique DAVANT, Ingénieur d'études, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Monsieur Michel RAMONGASSIE, Madame Muriel MARCHANT-CATELIN et Monsieur Dominique DAVANT en date du 1^{er} décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 22 mars 2023

La déléguataire,



Virginie CELLIER

La déléguataire,



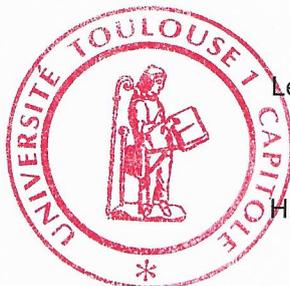
Muriel MARCHANT-CATELIN

Le déléguataire



Dominique DAVANT

Le Président,



Hugues KENFACK